### DEPARTEMENT TARN

### COMMUNE DE SAINT AMANS SOUL

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ARRONDISSEMENT

ID: 081-218102382-20230406-DELIB202312-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AMANS SOULT

### SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 30 mars 2023.

Nombre de Membres:

19

En exercice:

19

Présents:

13

Votants:

19

<u>Présents</u>:

Mrs - Mmes: MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - FABRE Claude - MAFFRE Xavier -

Magail - CATHALA-3

Absent:

Ont donné pouvoir :

Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian

SEGUIER - Martine BETEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco

GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

## OBJET : MODIFICATION DU TARIF ET DE LA DUREE DES CONCESSIONS :

Le Conseil Municipal décide de FIXER le tarif des concessions dans le cimetière ainsi :

2m40 \* 2m80 :

450€

1m40 \* 2m80 :

300€

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE d'annuler les concessions perpétuelles et de passer la durée des concessions à 30 ans.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire Alexis MOURET